

Xn - Nocif

ARIANE
(Contient de l'ester de 2-éthylhexyle du 2,4-MCPA)

R10 **Inflammable**

R65 **Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**

R67 **L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.**

R51/53 **Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**



N - Dangereux pour l'environnement

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 heures après traitement.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (voir tableau des usages).

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Dow AgroSciences Distribution S.A.S.
Marco Polo – bâtiment B - ZAC du Font de l'Orme 1
BP 1220 – 790 Avenue du Docteur Donat
06254 MOUGINS Cedex - Tél. : 0800 47 08 10

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet : www.dowagro.fr

En cas d'urgence appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude", numéro vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Température minimale de stockage : -5°C.
Point d'éclair : 55°C.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
Rendre inutilisable l'emballage vide.
Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire. Pour l'élimination des eaux de rinçage, se conformer à la réglementaion en vigueur.
Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.
Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

IMPORTANT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

EMB.67106

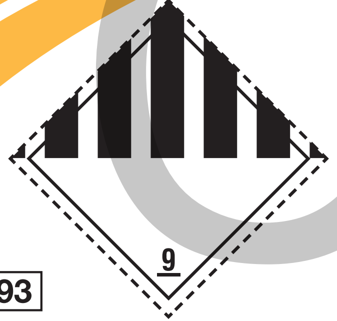
3 362130 000044 >

Dow AgroSciences

ARIANE*

HERBICIDE

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE À LARGE CHAMP D'ACTION POUR : CÉRÉALES D'HIVER, CÉRÉALES DE PRINTEMPS, RAY GRASS, FÉTUQUE, DACTYLE, BROME, FLÉOLE, PRAIRIES PERMANENTES



UN 1993

AMM numéro 8500493, délivrée le 1er décembre 1986 – Dow AgroSciences S.A.S.**

** Marco Polo – bâtiment B
ZAC du Font de l'Orme 1
BP 1220 – 790 Avenue du Docteur Donat
06254 MOUGINS Cedex
Tél. : 0800 47 08 10

* Marque Dow AgroSciences
(1) Substances actives Dow AgroSciences.



5 Litres ℮

COMPOSITION :
Concentré émulsionnable
Fluroxypyr (ester de 1-méthylhepthyle) [(1)] : 60 g éq. acide/L (5,99 % éq. acide)
Clopyralid [(1)] : 23,3 g /L (2,33 %)
2,4-MCPA (ester de 2-éthylhexyle) : 266,7 g éq. acide/L (26,63 % éq. acide)

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Culture	Usage	Dose	Spécifications	Stade limite d'application sur la culture ou délai avant récolte en jours (DAR)	Largeur de la zone non traitée (ZNT)
Blé tendre, blé dur, orge et seigle d'hiver, triticale	Désherbage des dicotylédones	3 L/ha	1 application par an	2 nœuds	Eau : non fixée, 5 mètres par défaut (***)
Blé tendre, blé dur, orge et avoine de printemps, avoine d'hiver	Désherbage des dicotylédones	2,5 L/ha	1 application par an	2 nœuds	Eau : non fixée, 5 mètres par défaut (***)
Ray-grass, fétuque, dactyle, brome, fléole, prairies permanentes	Désherbage des dicotylédones	3 L/ha	1 application par an	15 avant mise en pâture, 15 jours avant la fauche	Eau : non fixée, 5 mètres par défaut (***)

(***) Se conformer à la réglementation en vigueur.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonne pratique officiels. Nous Consulter.

PRÉSENTATION

ARIANE est une formulation de fluroxypyr, de clopyralid et de 2,4-MCPA, prête à l'emploi, mise au point par Dow AgroSciences.
Le fluroxypyr et le clopyralid appartiennent à la famille des acides picoliniques carboxyliques, le MCPA à celle des acides phénoxyalcanoïques : ce sont des herbicides auxiniques qui perturbent la régulation de l'auxine.
Ces substances sont dotées de propriétés systémiques dans les végétaux.

Préparation de la bouillie

Verser ARIANE directement dans la cuve, partiellement remplie d'eau, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.
Volume de bouillie : 150 à 500 L/ha.

EFFICACITÉ :

L'herbicide ARIANE est efficace sur la plupart des dicotylédones des céréales. Il est particulièrement actif sur **gaillet-gratteron** et **mourons** même développés ainsi que sur matricaires, coquelicots, renouées, crucifères, renoncules, ombellifères…
ARIANE permet aussi de détruire en profondeur des vivaces comme les **chardons**, les liserons, les **rumex** de souche et la gesse tubéreuse.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Céréales : ARIANE peut être appliqué du stade mi-tallage jusqu' au stade deux nœuds visibles, sauf pour les orges de printemps pour lesquelles on traitera du stade fin tallage jusqu'au stade deux nœuds.
- Prairies permanentes : ARIANE s'utilise à l'automne ou au printemps, avant la montaison des graminées prairiales.
- Graminées fourragères : ARIANE s'utilise du stade 4 feuilles jusqu' à la montaison.
- Éviter de traiter en période de froid prolongé (température inférieure à 10-12°C) et intervenir de préférence par temps poussant.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

- **Attention, danger pour les cultures voisines**, respecter strictement le mode d'emploi. Éviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines sensibles : composées, légumineuses, vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, pomme de terre, betteraves… Par vent portant vers les cultures voisines, ne pas pulvériser à moins de 5 m de ces cultures.
- Traiter par temps calme, sans vent (ou vent de vitesse inférieure à 5 mètres par seconde), et par une température ne dépassant pas 25 °C à l'ombre.
- Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation traitée, tout en s'assurant de la bonne répartition de la pulvérisation. Les buses seront adaptées à la pulvérisation des herbicides.
- Intervenir sur des cultures en bon état végétatif.
- Ne pas utiliser ARIANE pour désherber les céréales sous-ensemencées en légumineuses fourragères.
- ARIANE n'est pas sélectif des trèfles dans les graminées fourragères.
- En cas de retournement de la céréale ou de la prairie permanente, nous consulter.
- Pour les cultures maraîchères et florales, ne pas utiliser de compost ou de fumier issu de pailles traitées.
- Avant toute implantation de cultures sensibles (légumineuses…), respecter un délai minimum de 4 mois après traitement (nous consulter).
- Nettoyer et rincer très soigneusement les pulvérisateurs. Réserver de préférence un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.
- L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'éviter sur une même parcelle l'utilisation répétée de préparations à base de substances actives ayant le même mode d'action.

P0008509412